



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

2ème trimestre 2026



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale *2^e trimestre 2026*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre janvier et juin 2026, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en hausse de 1,6 % sur un an (+3,9 % au niveau national). L'investissement est, quant à lui, en augmentation dans la région (0,8 % ; +2,4 % au niveau national). Les créations d'entreprises augmentent de 1,6 % sur le trimestre dans la région. Les défaillances d'entreprises se sont accrues également (+ 11,5 % sur un an dans la région, +5,1 % au niveau national). Le taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs de la région atteint près de 6 %. Après plusieurs années de baisse continue, les autorisations de construction de logements neufs poursuivent leur hausse entamée il y a deux trimestres (+6,9 %), tout comme les mises en chantier (+18,3 %).

L'emploi salarié est resté stable sur le 2^{ème} trimestre. L'emploi intérimaire augmente de 0,3 %. Le taux de chômage augmente de 0,2 point pour atteindre 7,2 %. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une hausse de 1 % entre le 1^{er} trimestre 2026 et le 2^{ème} trimestre 2026. La part des inscrits de longue durée (depuis 1 an ou plus) augmente de 2,8 points sur un an. En cumul entre janvier et juin 2026, on observe un doublement du nombre de ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) par rapport à la même période de 2025.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 2,7 % sur un an, ainsi que celui des allocataires de la prime d'activité qui augmente de 1,5 %.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées entre janvier et juin 2026)	➔	+ 1,6 % sur un an
Créations d'entreprises : (T2 2026)	➔	+ 1,6 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T2 2026)	➔	Très légère hausse sur un trimestre
Intérim : (T2 2026)	➔	+ 0,3 % sur un trimestre
Taux de chômage : (T2 2026)	➔	+ 0,2 point sur un trimestre
Inscrits à France Travail en catégories A, B, C : (T2 2026)	➔	+ 1 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (Juin 2026)	➔	+ 2,7 % sur un an
Prime d'activité : (Juin 2026)	➔	+1,5 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional.....</i>	<i>4</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises.....</i>	<i>5</i>
<i>Taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>5</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>7</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>8</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>9</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>10</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>12</i>
<i>Activité partielle.....</i>	<i>12</i>
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC).....</i>	<i>13</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>16</i>
<i>Inscrits à France Travail</i>	<i>17</i>

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité.....</i>	<i>22</i>
---	-----------

Économie

Le Pib régional

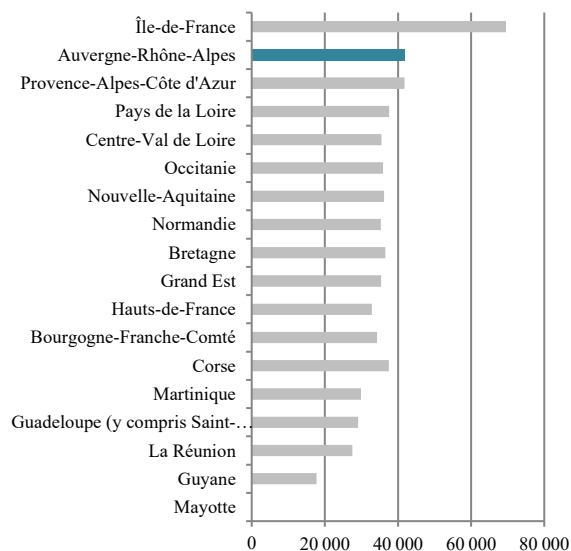
Champ : France (y compris Saint-Martin).

Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2024 provisoires et 2023 semi-définitives), Recensement de la population, Estimations d'emploi.

Année : 2024

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (346 405 millions d'euros en 2024), et de PIB par habitant (41 949 euros), derrière la région Île-de-France (69 514 euros).

Pib par habitant



Hausse de l'investissement et du chiffre d'affaires des entreprises privées

En cumul du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 287 650 millions d'euros. Il augmente de 1,6 % sur un an (contre +3,9 % au niveau national). Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans les activités financières (+4,6 % ; +22,2% au niveau national), le commerce (+2,8 % ; +2,7 % au niveau national), la construction (+0,1 % ; -0,3 % au niveau national), les transports et entreposages (+2,0 %) et l'hébergement-restauration (+2,0 %). Il recule, en revanche, dans l'industrie manufacturière (-0,2 % ; +5,7 % au niveau national).

L'**investissement** des entreprises privées augmente de 0,8 % dans la région sur un an, et de 2,4 % au niveau national.

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2025 (en M€)	Montant 2026 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	283 101	287 650	1,6%
Dont : Industrie manufacturière	67 355	67 187	-0,2%
Construction	23 691	23 715	0,1%
Commerce	88 955	91 482	2,8%
Activités financières	14 968	15 660	4,6%
Transports et entreposages	13 399	13 670	2,0%
Hébergement et restauration	7 881	8 038	2,0%
Total France	3 351 567	3 482 304	3,9%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	2 004	2 021	0,8%
France	25 234	25 832	2,4%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Un taux de restes à recouvrer moyen de près de 6 %

Fin juin 2026, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 5,7 %. C'est pour les employeurs publics que le taux de RAR est le plus élevé (7,5%). Il est de 6,8 % pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs, de 4,7 % pour les auto-entrepreneurs, de 6,2 % pour les employeurs privés.

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 0,8 point sur un an. Il baisse de 0,2 point pour les entreprises privées et de 1,2 point pour les travailleurs indépendants. Il augmente de 1,2 point pour les employeurs publics et de 0,1 point pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2026/2025 en pts
Employeurs Privés	6,2%	-0,2 pt
Travailleurs Indépendants	5,8%	-1,2 pt
TI classiques hors AE	6,8%	-1,1 pt
Auto-entrepreneurs	4,7%	-1,3 pt
Autres catégories	4,4%	-0,2 pt
Employeurs Publics	7,5%	1,2 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,5%	0,1 pt
Frontaliers suisses	6,8%	-0,2 pt
Autres*	2,9%	-0,1 pt
Total	5,7%	-0,8 pt

* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 30 juin 2026

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 2^{ème} trimestre 2026, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+1,6 % sur un trimestre, +1,5 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre 37 518. Elles sont en hausse pour les micro-entreprises (+3,4 %), en baisse pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (-2,2 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en baisse de 6,7% dans le secteur industriel et de 1,0 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration ». Elles sont en hausse de 3,5 % dans les services et de 2,7 % dans la construction.

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 10,2 % dans la région (+9,7 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	2 ^{ème} Trim. 2025	1 ^{er} Trim. 2026	2 ^{ème} Trim. 2026	Trim.	Annuelle
Total régional	34 045	36 932	37 518	1,6%	10,2%
hors micro-entrepreneurs	11 634	11 974	11 707	-2,2%	0,6%
micro-entrepreneurs	22 411	24 958	25 811	3,4%	15,2%
Total France	291 935	315 510	320 113	1,5%	9,7%
hors micro-entrepreneurs	102 315	105 809	104 004	-1,7%	1,7%
micro-entrepreneurs	189 620	209 701	216 109	3,1%	14,0%

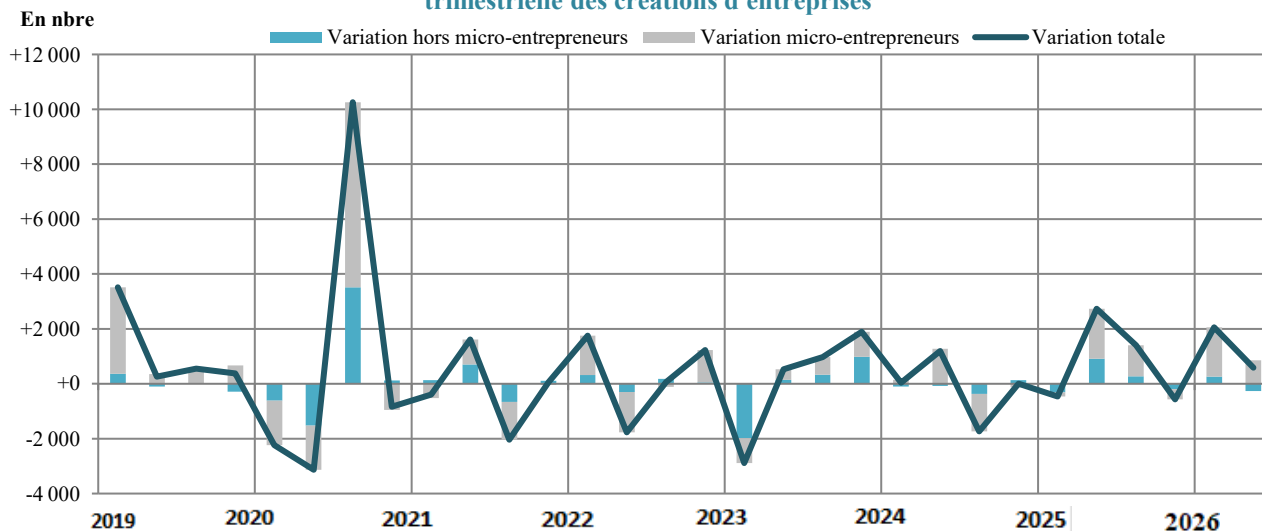
Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 8 900 en cumulé entre juillet 2025 et juin 2026, soit une hausse de 11,5 % sur un an (+5,1 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie des entreprises) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Hausse des exportations et des importations sur un an

Au **2^{ème} trimestre 2026**, le montant des **exportations** atteint 18,3 milliards d'euros, soit une hausse de 3,0 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2025. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 20,7 milliards d'euros. Elles augmentent de 4,9 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,8 % en cumul entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026 (+0,1 point sur un an). Elle est de 10,1 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

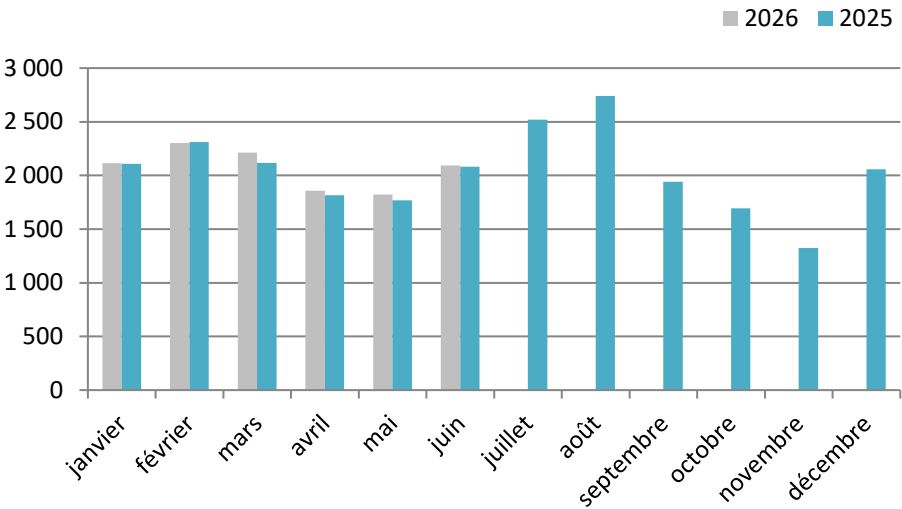
Au 2^{ème} trimestre 2026, environ 5,8 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,9 % sur un an (+1,6 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	5 667	7 203	5 073	6 628	5 774
France	60 224	69 159	48 744	43 134	61 163
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	1,1%	0,8%	1,8%	1,5%	1,9%
France	5,1%	4,2%	2,1%	2,5%	1,6%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Hausse des autorisations de logements neufs et des mises en chantier

En cumul entre début juillet 2025 et fin juin 2026, 50 690 logements ont été autorisés à la construction, soit une **hausse de 6,9 %** sur un an (+10 % au niveau national).

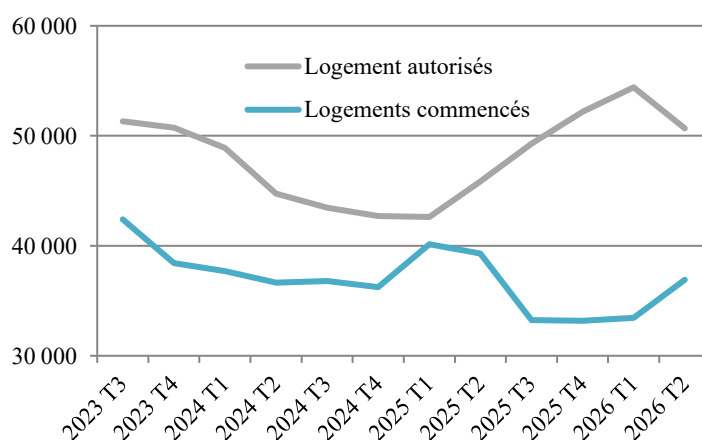
Les autorisations de logements augmentent de 3,4 % dans l'Allier, de 31,7 % dans le Cantal, de 41 % dans la Drôme, de 16,5 % en Isère, de 5,6 % en Ardèche, de 12,7 % en Haute-Loire, de 22 % dans le Rhône et de 9,4 % en Haute-Savoie. Elles reculent dans l'Ain (-13,8 %), en Savoie (-8,9 %), dans le Puy-de-Dôme (-8,5 %) et dans la Loire (-15,1%).

Sur la même période, 36 920 **logements ont été mis en chantier**, soit une **augmentation de 18,3 % sur un an** (+17,3 % au niveau national). L'augmentation au niveau régional est due à dix départements : l'Ain (+11,8 %), l'Allier (+62,8 %), l'Ardèche (+26,6 %), la Drôme (+77,2 %), l'Isère (+14,4 %), la Haute-Loire (+17,4 %), le Puy-de-Dôme (+32,2 %), le Rhône (+30,6 %), la Savoie (+34,9 %) et la Haute-Savoie (+3,7%).

Concernant **les locaux neufs**, les **autorisations de construire** représentent 4,1 millions de m² entre début avril 2025 et fin mars 2026, soit une baisse de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de locaux commencés diminue également sur un an (-8,8 %). Il atteint 2,4 millions de m² sur la période.

La construction de logements neufs

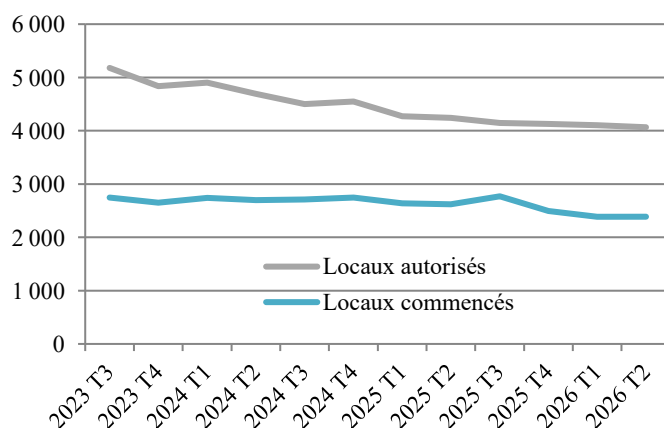


Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

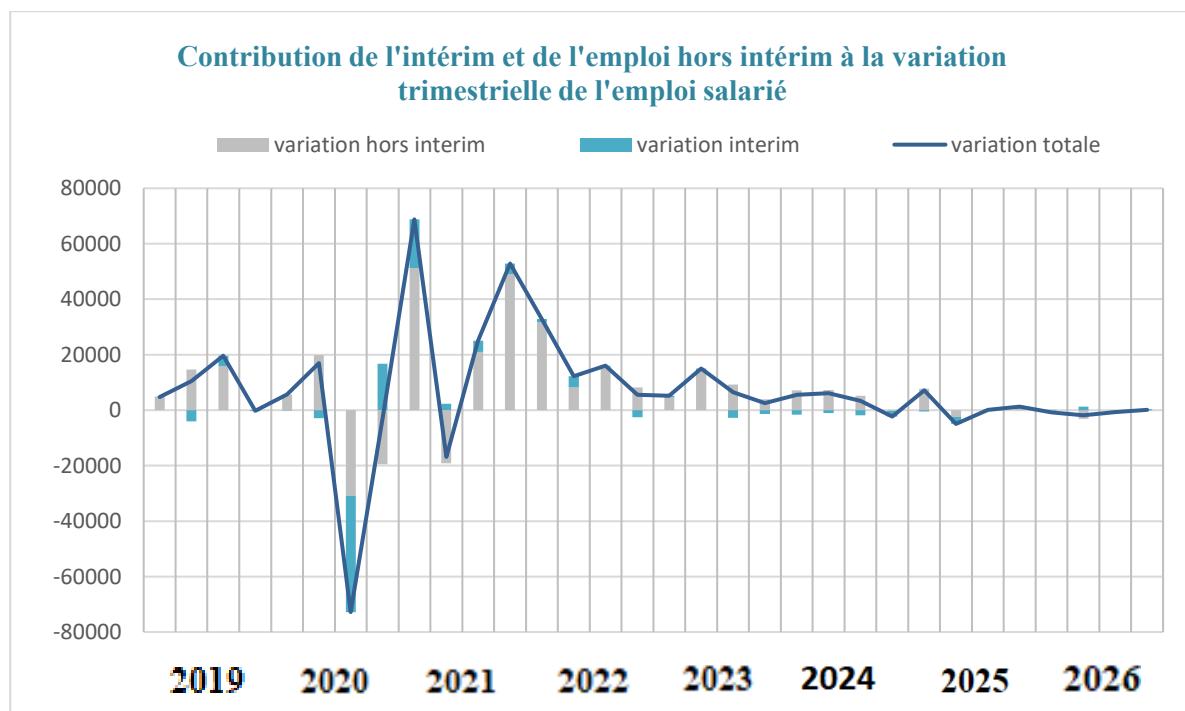
Stabilisation de l'emploi salarié au 2^{ème} trimestre 2026

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est resté stable sur le **2^{ème} trimestre 2026**, (+173 unités, contre -23 503 unités au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise 3 263 380 salariés.

L'emploi salarié hors intérim diminue de -179 emplois. L'emploi intérimaire augmente de 0,3 % (352 emplois).

L'emploi salarié régional augmente dans le secteur public (0,1 %), alors que l'emploi dans le privé est stable sur le trimestre.

Sur un an, l'emploi salarié dans la région diminue de 0,1 % (-0,3 % au niveau national hors Mayotte). L'emploi intérimaire augmente de 1,7 %.



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Note de lecture : Au 2^{ème} trimestre 2026, l'emploi salarié total est resté stable (+173 unités : -179 emplois hors intérim, +352 emplois intérimaires.)

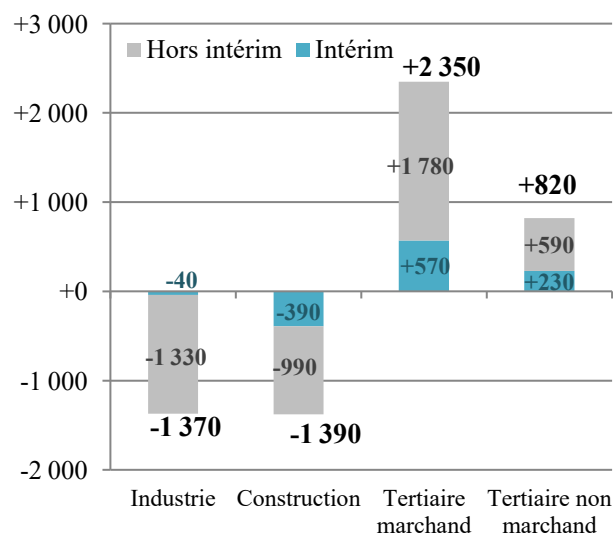
Au **2^{ème} trimestre 2026**, l'emploi salarié dans l'**industrie** diminue de 0,3 % (-1 370 emplois) et de 0,6 % sur un an.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent également par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,7 % et -1,8 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en hausse de 0,2%, avec 2 350 emplois en plus sur le trimestre. Sur un an, les effectifs augmentent de 0,1 %.

L'emploi salarié augmente de 0,1 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre (+ 820 emplois en plus) et de 0,2 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2025 T2	2026 T1	2026 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	27 700	28 100	27 800	-0,9%	0,5%	1,2%
Industrie	548 500	546 800	545 400	-0,3%	-0,6%	6,9%
Construction	211 100	208 700	207 300	-0,7%	-1,8%	8,3%
Tertiaire marchand	1 480 600	1 479 700	1 482 000	0,2%	0,1%	2,9%
Tertiaire non marchand	998 600	1 000 000	1 000 800	0,1%	0,2%	0,6%
Total régional	3 266 500	3 263 200	3 263 400	0,0%	-0,1%	3,2%
Dont : Intérim	101 600	103 000	103 300	0,3%	1,7%	
Hors intérim	3 165 000	3 160 200	3 160 000	0,0%	-0,2%	
Dont : Secteur privé	2 587 000	2 582 000	2 581 600	0,0%	-0,2%	
Secteur public	679 600	681 200	681 800	0,1%	0,3%	
Total France (Hors Mayotte)	27 093 500	27 044 600	27 021 100	-0,1%	-0,3%	3,1%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

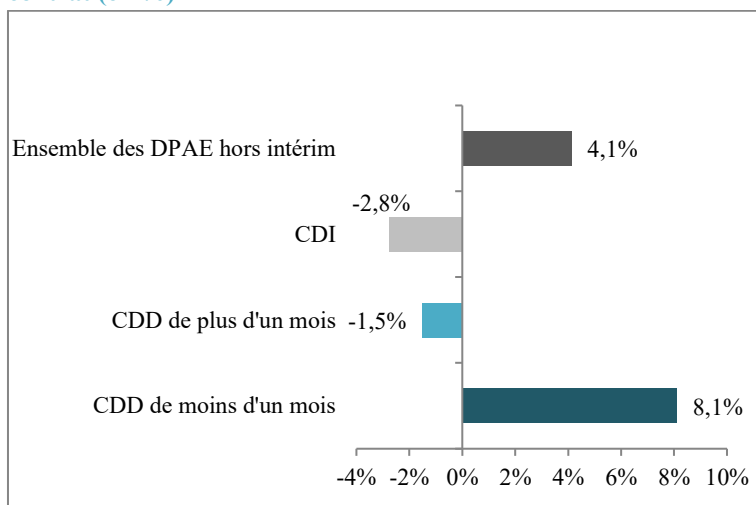
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2025, on dénombre environ 801 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 4,1 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 8,1 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 1,5 % et de 2,8 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

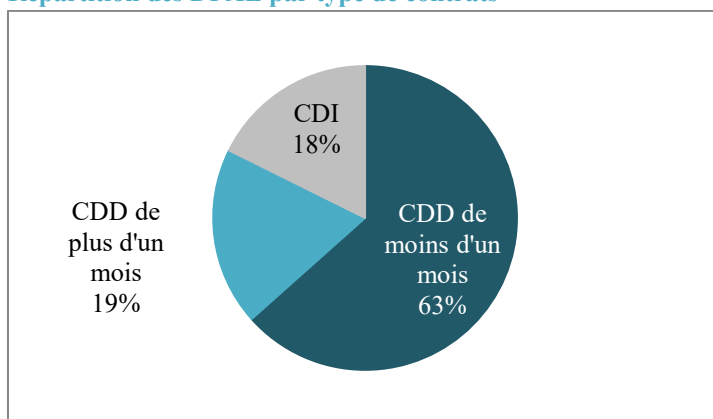
NB : De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes. Ces erreurs, dont l'ampleur reste à évaluer, sont de nature à altérer les séries par type de contrat (CDI/CDD) ainsi que le champ des déclarations d'embauche de plus d'un mois habituellement suivi dans cette publication.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue.

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
Données CVS – 1^{er} trimestre 2025

Plus de 6 400 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 4^e trimestre 2025

Au 4^e trimestre 2025, en Auvergne-Rhône-Alpes, 6 400 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 571 195 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (14 % du total France entière), la région se situe au 2^e rang, après l'Île-de-France (16%). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 90 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 4^e trimestre 2025.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Doublement des ruptures de contrats annoncées dans le cadre d'un PSE

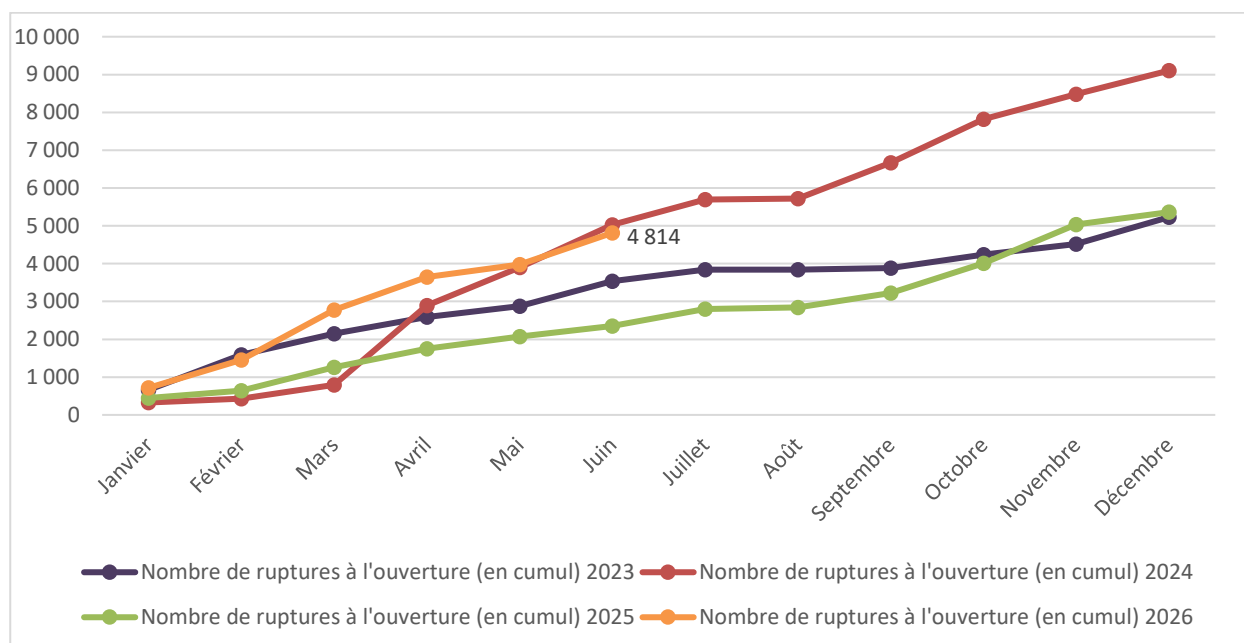
Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026, 109 PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés (+28 % de plus que l'an passé, sur la même période). Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 4 814. Il double sur un an ; 76 % de ces ruptures ont été validées par l'administration. Depuis le début de l'année 2026, 57 % des ruptures envisagées dans le cadre de PSE concernent des emplois dans les services, 36 % dans l'industrie et 7 % dans la construction.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 946 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (2 895 ruptures notifiées ; +8 % sur un an), et 113 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (1 882 ruptures à l'ouverture ; -2 % sur un an).

Sur la même période, on dénombre 16 dossiers de RCC (trois de plus sur un an). Le nombre de ruptures à l'ouverture a été multiplié par quatre en un an. Il s'élève à 475.

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

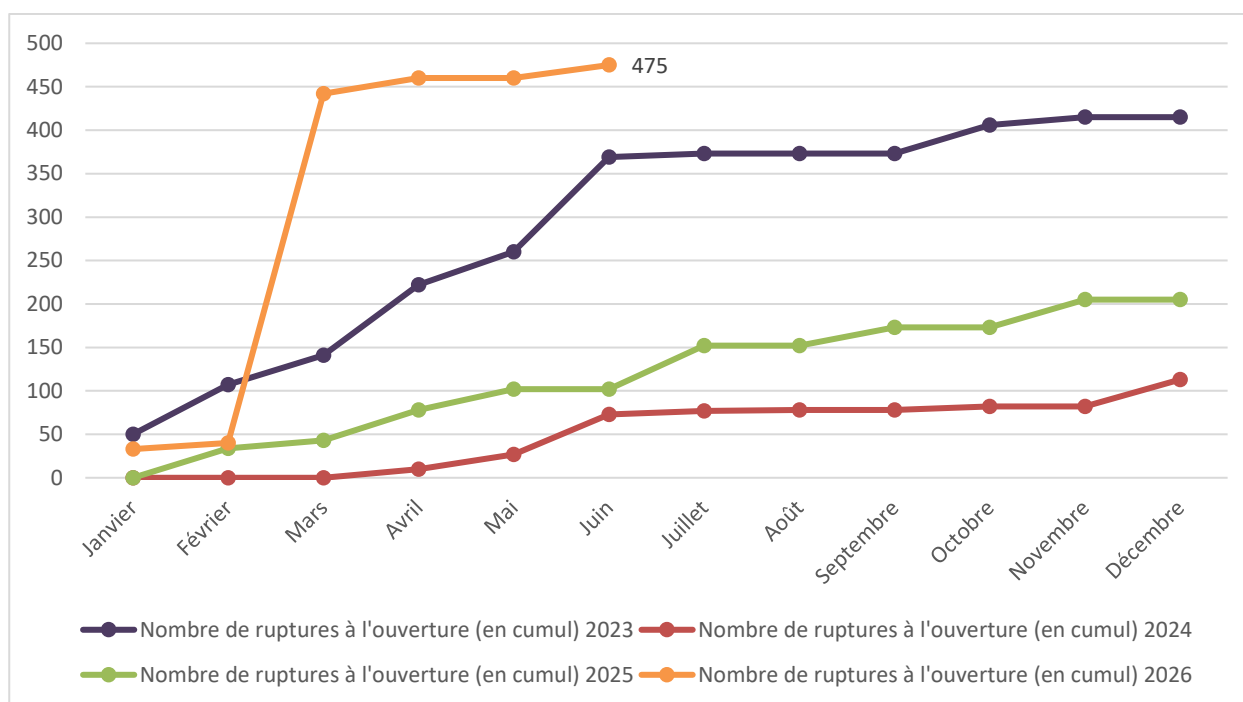
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

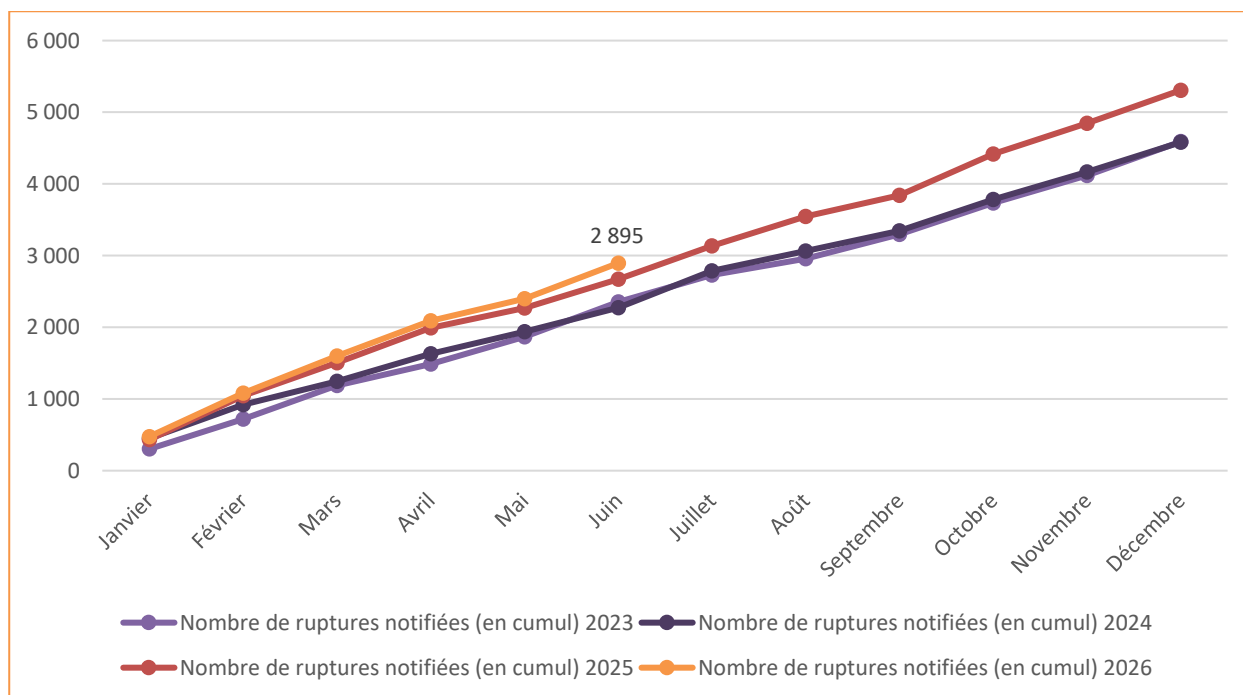
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

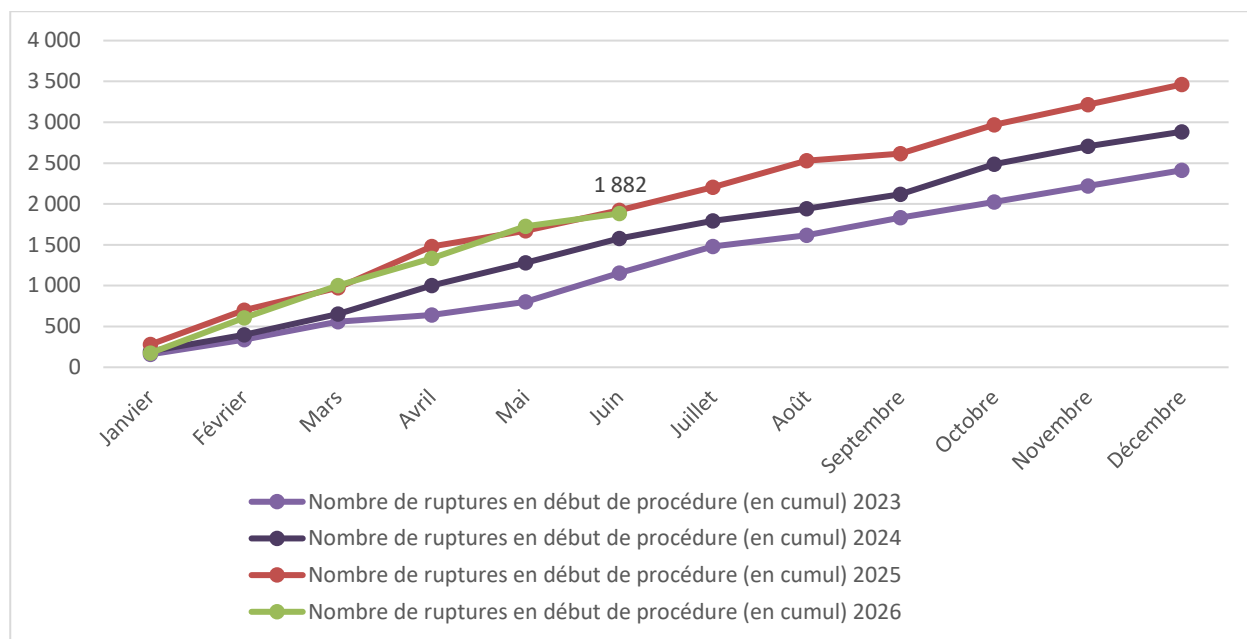
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2026



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

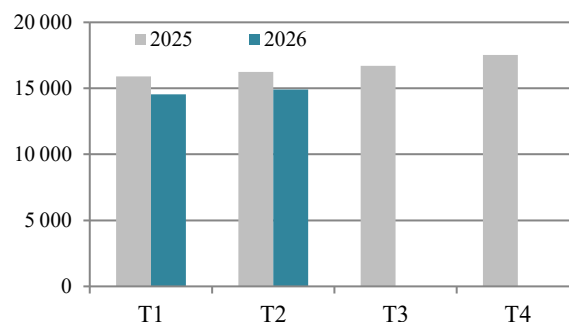
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 2^{ème} trimestre 2026, 14 906 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 8,3 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2025. Par ailleurs, ce trimestre, 0,5 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 9,2%.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Hausse du taux de chômage

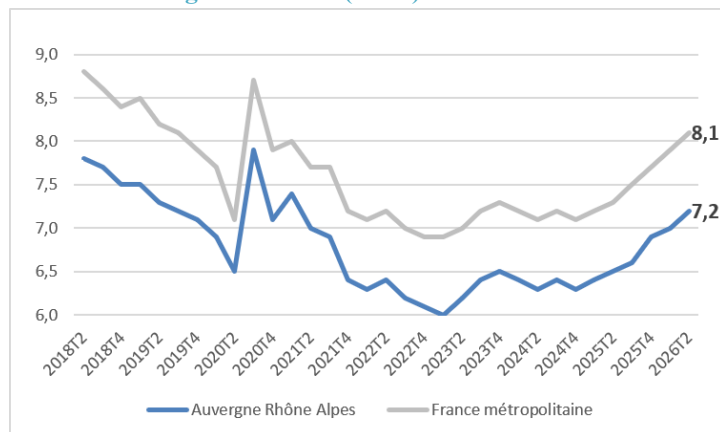
Au 2^{ème} trimestre 2026, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 7,2 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (8,1 % ; + 0,2 point sur le trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 4^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire (6,6 %) et Corse (6,8 %).

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,8 % dans le Cantal à 8,5 % dans l'Allier. Il augmente dans tous les départements de la région : le Cantal, la Drôme et la Loire, enregistrent une hausse de **0,1 point**. L'Allier, l'Ardèche, l'Isère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme et le Rhône connaissent une progression légèrement plus importante, de **0,2 point**. Enfin, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie affichent une hausse de **0,3 point**.

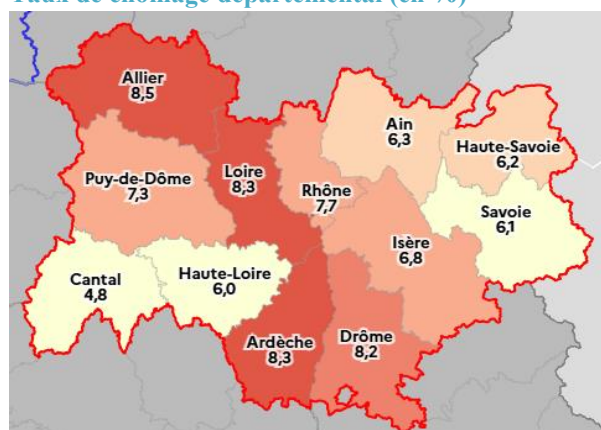
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,7 point dans la région et de 0,8 point en France métropolitaine.

Il augmente dans tous les départements (de +0,3 point dans le Cantal à +0,9 point dans le Rhône).

Taux de chômage trimestriel (en %)



Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

Hausse des inscrits à France Travail en catégorie A et en catégorie A, B, C au 2^{ème} trimestre 2026

En Auvergne-Rhône-Alpes, 640 790 personnes sont inscrites à France Travail en **catégories A, B et C (encadré)** au **2^{ème} trimestre 2026**, soit une hausse de 1 % sur un trimestre, une fois les variations saisonnières corrigées (+1,3 % en France hors Mayotte).

Sur un an, il y a une hausse de 2,7 % en Auvergne-Rhône-Alpes, et une hausse de 3,4% en France hors Mayotte.

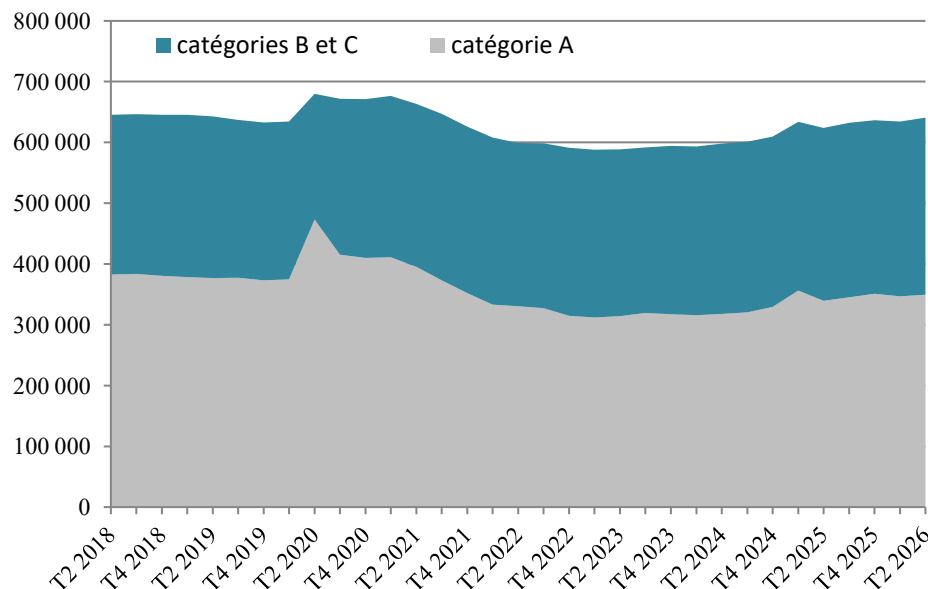
Après un an et demi d'effet de la loi pour le plein emploi (LPE), qui instaure une obligation d'inscription pour les bénéficiaires du RSA et pour les jeunes en parcours d'insertion, les effets de ce changement sur les évolutions de la demande d'emploi s'estompent mais restent visibles. Ainsi, si l'on exclut les jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) et les bénéficiaires du RSA, la demande d'emploi diminue de 0,3 % sur le trimestre.

A ces demandeurs d'emploi s'ajoutent désormais 48 916 personnes inscrites en parcours social (catégorie F) et 41 079 en attente d'orientation (catégorie G), au 2^{ème} trimestre 2026.

Si l'on se restreint à la catégorie A (demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité), le nombre d'inscrits à France Travail est en hausse. Le nombre de personnes inscrites augmente de 0,7 % **sur le trimestre**, et de 2,9 % **sur l'année**.

Les **catégories B, C** (regroupées) augmentent de 2,5 % **sur un an**. Au **2^{ème} trimestre 2026**, elles représentent 45,5 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 0,1 point de moins qu'un an auparavant.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

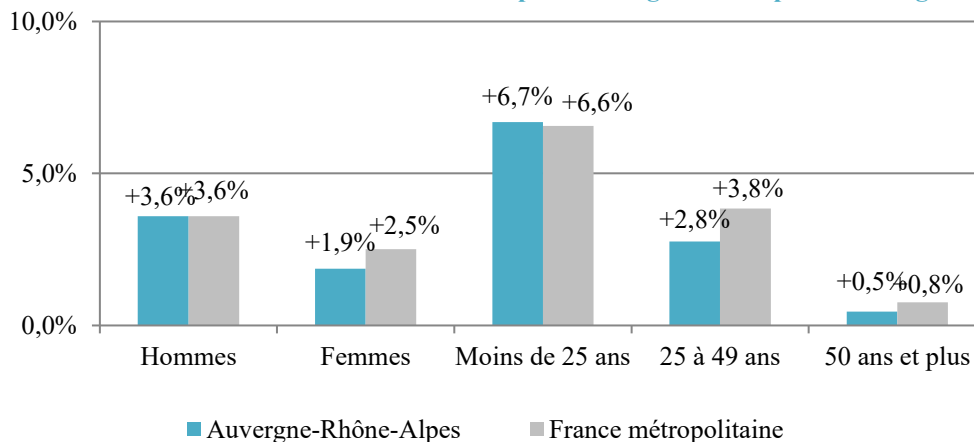


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Les inscrits en **catégories A, B, C** dans la région augmentent pour les hommes (+0,5 %) alors qu'elles diminuent de 0,3 % pour les femmes par rapport au **1^{er} trimestre 2025**.

Le nombre d'inscrits en catégories A, B, C de moins de 25 ans augmente de 6,7 % **sur un an** (+2,8 % pour les 25 à 49 ans, et +0,5% pour les 50 ans ou plus).

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

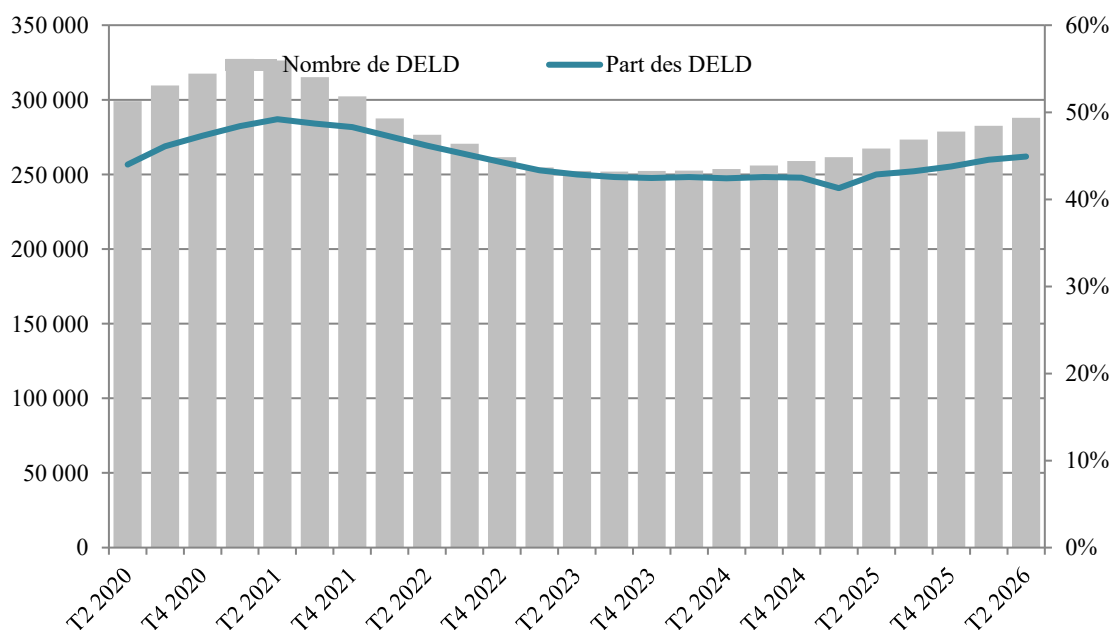


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 7,6 % sur un an. Au **2^{ème} trimestre 2026**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 44,5 %, soit 2,8 points de plus qu'un an auparavant.

La durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est en baisse sur un an : 302 jours au **2^{ème} trimestre 2026**, soit 72 jours de plus qu'au **2^{ème} trimestre 2025**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T2 2026, on dénombre en moyenne 287 850 inscrits à France Travail en catégorie ABC depuis plus d'un an, soit 44,5 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Impact de la loi pour le plein emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont mis à disposition pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ces évolutions répondent aux recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

Les règles d'actualisation ont été modifiées : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnissables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnissables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

Impact de l'évolution du régime des sanctions

Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail. Au **2^{ème} trimestre 2026**, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -0,1% pour la catégorie A et de 0,3% pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA, des bénéficiaires de l'ASS et des allocataires de la prime d'activité

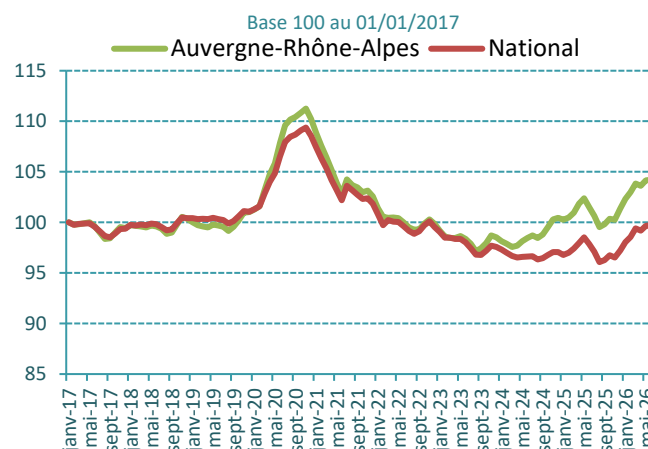
Fin juin 2026, on dénombre 164 430 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 2,7 % sur un an.

Fin mai 2026, la région compte 13 893 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 1,3 % sur un an.

Fin mai 2026, 28 710 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à mai 2025.

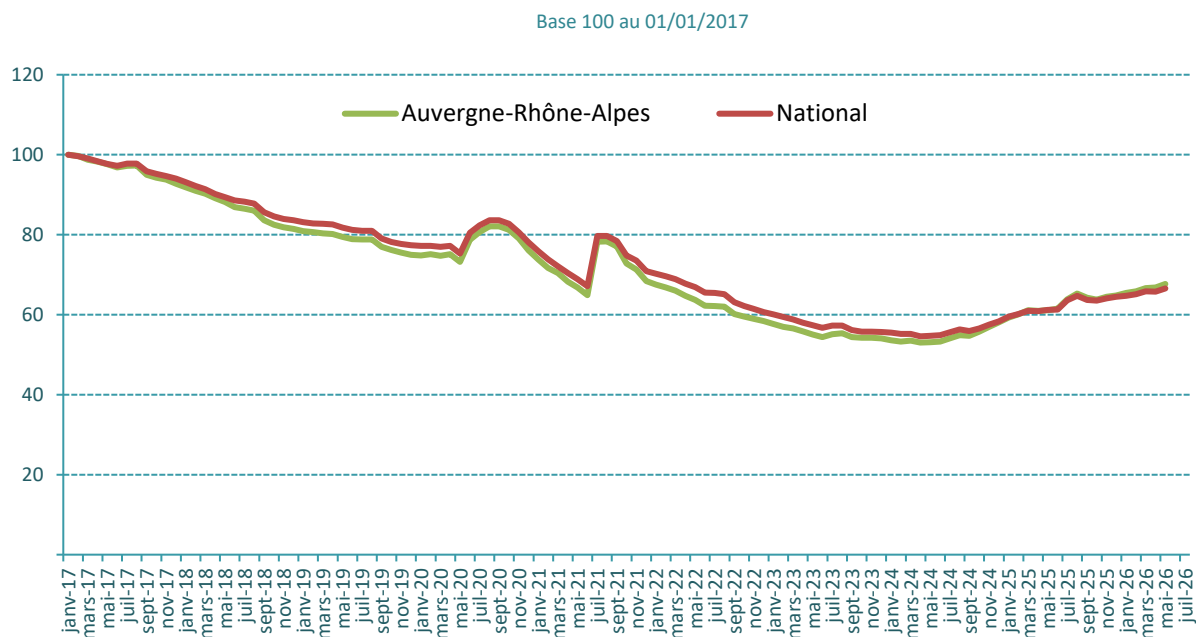
Fin juin 2026, on dénombre 526 180 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 1,5 % par rapport à juin 2025.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



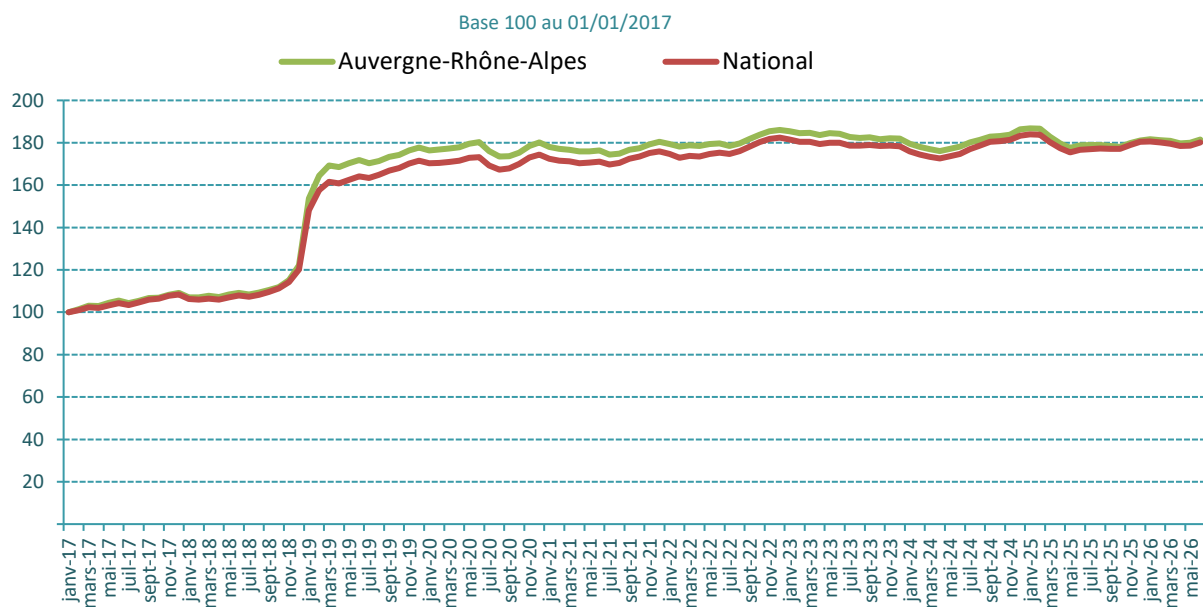
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Publications, Études, statistiques)

Etudes :

Evaluation de l'action du Groupe Réseau Communication du 4^e Plan Régional de Santé au Travail en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier, JAKSE Christine (DREETS ARA), mars 2026

Panorama des travailleurs expérimentés en Auvergne-Rhône-Alpes, par département – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2026

Les accords « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), février 2026

Les travailleurs expérimentés en Ardèche – SEON Martial (DREETS ARA), février 2026

Panorama statistique 2025 - Cohésion sociale– GAUDILLAT Agnès (DREETS ARA), janvier 2026

La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025

Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025

Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 2^{ème} trimestre 2026 – DREETS ARA, octobre 2026

Emploi salarié régional et départemental au 2^{ème} trimestre 2026 – DREETS ARA, octobre 2026

Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 2^{ème} trimestre 2026, DREETS ARA –France Travail, juillet 2026

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Simon WILLOT (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

